Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Ambrières - Tome IV

Ambrières, ville.

Population

Population. — 2.383, en 1902 ; — 2.395, en 1908.

Écoles

Écoles. — Pensionnat, école primaire et école maternelle libres tenus par les sœurs d'Évron, supprimés par arrêté ministériel du 5 juillet 1906 pour les deux premiers ; par arrêté préfectoral du 30 juillet 1906 ; immédiatement réorganisés avec un personnel de séculières.

Notes historiques

Notes historiques. — Ambrières fut certainement le chef-lieu des *Ambibarii* ou *Ambivariti,* mentionnés par César. Robert Cénault, évêque d'Avranches, est le premier qui ait proposé cette identification (*Galliæ historia,* I. II, p. 164) en 1557. Elle fournit une explication très plausible du problème longtemps débattu : Comment les Diablintes pouvaient-ils être un peuple maritime susceptible d'être appelé à contribuer à la lutte des Vénètes contre César ? M. Desjardins avait déjà tranché la question sans connaître probablement l'opinion de l'évêque historien du XVI^{e} s. Il avait reconnu que les Ambibarii, cités par César seul, occupaient le territoire qu'on voit plus tard habité par les *Abrincatui,* Avranchins. Il en concluait que cette peuplade occupait une langue de terre allant des limites diablintiques à Avranches et à la mer et qui se trouvant dans la dépendance des Diablintes, pouvait être confondue avec eux. Cette opinion est singulièrement fortifiée si l'on donne comme première capitale aux Ambibariens-Avranchins Ambrières, qui se trouve si rapprochée de Jublains. Puis le nom des Ambibariens disparaît, parce qu'après la conquête romaine, Avranches s'est substituée à la première cité. M. Moulin, maire de Mortain, lut au Congrès archéologique tenu au Mans et à Laval en 1878 (p. 111-143 et 573) un rapport sur cette question, où il identifie les Ambibariens avec les habitants de la cité d'Ambrières, mais où il veut maintenir, contre l'opinion de Desjardins, une distinction de tribu entre les Ambibariens et les Avranchins, sous prétexte d'une différence de race accentuée mais qu'il n'établit pas. Son rapport reçut les félicitations du président du Congrès et l'adhésion de M. Le Fizelier, qui combattit par des raisons péremptoires l'opinion de M. Longnon pour lequel les Diablintes sont toujours en Bretagne.

Par la raison déjà exposée, l'abandon de la cité gauloise d'Ambrières après la conquête, on n'a pas trouvé de vestiges romains notables dans cette ville : quatre monnaies romaines seulement recueillies par M. Sonnet. Des stations ou villa sont signalées dans les environs : à Saint-Loup dans l'enclos du château, et au village des Mézières, à Chantrigné, au Grand-Coudray. Sur la construction du château d'Ambrières par Guillaume le Bâtard et la lutte entre le chef normand et Geoffroy Martel assisté de Geoffroy de Mayenne, les conclusions de M. Halphen (*Le Comté d'Anjou au XI^{e} s.,* 1906, p. 78, 79). sont conformes aux miennes.

D'après une enquête de 1247, les gens d'Ambrières avaient droit de mener leurs bestiaux et de les faire paître un

jour et une nuit dans les terrains communaux, *per communiam,* de Tanques (Orne) V. *Historiens de France,* t. XXIV.

1255. — Jean Germon, *de Ambreriis,* dont le fils était à la dernière extrémité, obtint sa guérison par l'intercession des saints de Savigny.

Dans la nuit du jour des Rois 1794, la maison du chef de la garde nationale où l'on avait renfermé les fusils réquisitionnés, fut envahie par les Chouans commandés par Lelasseux et Brionne, qui enlevèrent armes et munitions. En 1799, la division royaliste d'Ambrières était commandée par le baron de Commarque, chef d'état-major dans l'armée de Frotté et qui fut fusillé avec son chef à Verneuil.

La correspondance du général Darnaud nous fait suivre les phases de l'occupation de la ville par les royalistes du mois d'octobre 1799 au mois de février 1800. — 1er octobre 1799, on propose de supprimer le poste ; le lendemain, demande de cartouches pour la garde nationale ; le 28, Beauregard lève des troupes dans le canton. — Le 4 décembre, sommation des insurgés à la municipalité de tenir des casernes prêtes pour les recevoir le 15 au plus tard. — Dès le 11 du même mois, arrivent 150 hommes commandés par Henry. — Le 28, les insurgés défendent à l'agent cantonal d'afficher les biens nationaux à louer, sous peine de 1.000 ℔ d'amende. — Le 3 et le 23 février 1800, Châteauneuf fait encore des réquisitions dans la ville.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 allait se faire le vendredi 2 février, quand le receveur d'enregistrement, M. Robin-Prévallée, déclara à M. le doyen que « sa dignité et ses sentiments religieux lui faisaient un devoir de refuser le rôle qu'on lui imposait. » Déroute des gendarmes. Ils reviennent plus nombreux avec un nouvel agent qui, trouvant les portes closes et fermées, laisse là sa garde qui finit par s'éclipser. Le troisième vendredi, 16 mars, trois compagnies d'infanterie renforcent le peloton de gendarmerie, formant la garde d'un sous-inspecteur d'enregistrement dont les propositions sont repoussées comme une « lâcheté » par M. le doyen et qui donne ordre de briser la petite porte. La foule est nombreuse ; M. Bahier, grainetier, est arrêté, emmenotté, conduit à Mayenne et à son retour honoré des hommages de la population aussi bien que M. Robin-Prévallée, à la réception de sa révocation.

Féodalité

Féodalité. — Le passage de la châtellenie des d'Avaugour à la famille de Craon-la-Suze est expliqué à l'art. *Saint-Aubin-Fosselouvain,* t. IV.